

COMMUNE DE
SAINT-SOUPPLETS

77165

MAIRIE DE SAINT-SOUPPLETS
COUVERTURE REÇUE
- 9. MAR. 1995

95/07

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de SAINT SOUPPLETS

CONSIDERANT les différents espaces verts et engazonnés sur le territoire de la commune, pour le mieux-être des habitants,
CONSTATANT que des véhicules automobiles utilisent ces lieux de détente comme aires de stationnement,

NOUS, CLAUDE MAURICE, MAIRE, ARRETONS

Le stationnement des véhicules légers, poids lourds et tous engins à moteur est interdit sur tous les espaces verts du bourg.

Tout contrevenant sera verbalisé.

AMPLIATION : - Sous-Préfecture de Meaux
- Gendarmerie de Saint-Soupplets
- Monsieur JACQUART.

FAIT A SAINT-SOUPPLETS LE 27 FEVRIER 1995.



LE MAIRE,
C. MAURICE.

à la Sous-Préfecture
de Meaux

RECU



LE - 23 95